

Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie

Établissement Public Industriel et Commercial

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du mardi 18 février 2020 - Report de la réunion du 10 février 2020 faute de quorum

PRÉFECTURE DE L'EURE

Date de convocation : 13 février 2020

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 8

24 FEV. 2020

Président de séance : Rémi PRIEZ

Secrétaire de séance : Florence DUVAL

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, M. ROUSSEL, Mme BANDELIER, Mme AUGER, M. GANTIER, M. BOREGGIO, M. MANUEL, Mme BERTOUT BARBEY

Assistaient à la séance : Mme PERRIER, M. GAVET, M RUFFE, Mme DUVAL, M. CHICOT

Titulaires et suppléants excusés : Mme LESEIGNEUR, M. PERRIN, M. ROYOUX, Mme INFROY MISAINÉ, M. LEFEVRE

Arrivée de M. ROUSSEL à 18h15 – n'a pas participé aux approbations du PV et des délibérations a) et b)

Arrivée de Mme AUGER à 18h20 – n'a pas participé aux approbations du PV et des délibérations a), b) et c)

**Délibération n°04/2020 – Création poste « Animateur Commerce » CDD**

VU les articles R133-10 et R133-14 du Code du Tourisme,

VU l'article 6 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce,

VU la délibération de ce jour, Budget primitif 2020,

**Rappel**

L'EPIC dispose de 2 animateurs commerce et nécessite aujourd'hui un renfort temporaire d'un an afin de déployer davantage son action sur l'agglomération. Les conditions d'emploi sont précisées ci-dessous.

Intitulé du poste	Echelon CCN n°3175	Indice CCN n°3175	Temps /durée
Animateur Commerce	1.3	1587	CDD 1 an temps complet

**Proposition**

Il est proposé au Comité de Direction :

- **D'APPROUVER** la création du poste aux conditions mentionnées ci-dessus, à compter du 18 février 2020.

**Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée à l'unanimité (8 voix pour),**

- **APPROUVE** la création du poste aux conditions mentionnées ci-dessus, à compter du 18 février 2020.

Certifié exécutoire le 18 février 2020

Transmis en Préfecture le 21/02/2020

Publié le 25/02/2020

Le Président

Rémi PRIEZ